CE MONDE QUI BOUGE

L'Algérie vaccinée contre Daesh ? Tunisie, ça craint...

Hassane Zerrouky
hzerrouky@hotmail.com

«L'Algérie a-t-elle pris un vaccin anti-Daesh ?» s'interroge Jenny Gustaffson de l'IRIN (Integrated Regional Information Networks, organisme de l'ONU), auteure d'une analyse documentée sur la faiblesse de la présence d'Algériens au sein de l'organisation de l'Etat islamique (Daesh). L'Algérie ferait-elle exception ? Selon l'analyse de l'IRIN, datée du 28 septembre et que l'on peut consulter sur son site, analyse dont des journaux algériens se sont fait l'écho, l'Algérie, «malgré sa proximité avec des régions vulnérables à l'extrémisme et son passé mouvementé», «semble moins sensible aux stratégies de recrutement des groupes extrémistes que de nombreux autres pays, y compris le Maroc et la Tunisie». En effet, on compte à peine 200 Algériens dans les rangs de Daesh pour 7 000 Tunisiens et 1 500 Marocains.

«Cela peut sembler surprenant à première vue» car l'Algérie «connaît bien l'extrémisme. Quand l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan en 1979, le rapport indique que les Algériens ont été parmi les premiers à rejoindre les groupes de moudjahidine nouvellement formés». Pour rappel, à l'époque, ils étaient plusieurs milliers d'Algériens partis en Afghanistan, pour s'enrôler dans les rangs, entre autres, du Hizb Islami de Gubbudin Hekmatiar (aujourd'hui chef Taliban) et de Jamiat Islami de Shah Massoud. Parmi eux, Mourad Si Ahmed dit Djamel al Afghani, un des membres fondateurs du GIA, (Groupe islamique armé), tué en 1994 à Alger. Et tant d'autres, tels Abdehaq Benchiha (tué en 1994), Mokhtar Belmokhtar dit le borgne qui vadrouille en ce moment quelque part entre le Sud libyen, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

«Les gens ont encore peur (…) les images qui nous arrivent aujourd'hui de la Libye et de la Syrie sont des rappels quotidiens de ce que des millions d'Algériens ont vécu», explique l'universitaire Ghanem-Yazbeck. Aussi le souvenir des terribles années 90 durant lesquelles plus de 100 000 Algériens sont morts, fonctionne-t-il «comme une forme de dissuasion psychologique». Une tragédie que le pouvoir politique n'a d'ailleurs pas manqué d'exploiter à l'occasion du «printemps arabe», avant et durant la campagne pour l'élection présidentielle d'avril 2014 pour dissuader les Algériens d'opter pour le changement, ce dernier présenté comme générateur de violences et de retour à la décennie noire (années 90) ! Et ça a marché.

Autre facteur dissuasif, la lutte antiterroriste. L'Aqmi (Al-Qaïda au Maghreb islamique, issue de l'ex-GIA), composée d'individus de plus en plus âgés – la moyenne d'âge de ceux qui ont été tués se situe autour de la quarantaine – a été laminée par les forces de sécurité, et n'arrive plus à recruter. Et Jund al-Khilafah (dissidence de l'Aqmi), qui a fait allégeance à Daesh, a été totalement éliminé moins de deux ans après sa création en juillet 2016.

Toutefois, avec le temps, note Ghanem-Yazbeck, le souvenir des années 90 risque de s'estomper «un peu plus chaque année». Le terrorisme a certes été vaincu, «mais l'intégrisme est intact» et «fabrique encore des terroristes», déclarait, il y a 14 ans, l'ex-chef d'état-major, le général Lamari (décédé en 2007). En effet, le risque terroriste n'a pas totalement disparu. Dans un contexte de crise et de désarroi social, entre les prêches de certains salafistes cathodiques, sévissant sur des télés privées et tolérés par le pouvoir politique, ciblant des écrivains, des journalistes, les femmes ne portant pas le voile islamique, appelant à la création de milices pour interdire le port du bikini, les bars, l'école, etc., et le passage à l'acte, la frontière est bien mince.

Terminons sur la Tunisie. Ça craint. Pour au moins deux raisons. D'abord, bien que ce pays, comparativement à d'autres comme la Syrie et Libye, soit le seul du monde arabe à avoir opéré un changement de régime sans trop de casse, le fait qu'il soit le principal foyer de recrutement de Daesh, laisse perplexe. Sa proximité avec la Libye où ils seraient quelque 1 500 Tunisiens dans les rangs des différents groupes djihadistes, n'est guère rassurante. Des attentats ont été perpétrés, des maquis existent. Ce qui fait que le salut de la Tunisie dépend aussi et en partie d'une solution politique en Libye, pays déchiré par une lutte entre les forces du mystérieux général Haftar et celles du Gouvernement d'union nationale, et où Daesh n'a pas été totalement vaincu comme l'ont proclamé un peu trop vite certaines voix occidentales. Ensuite, la gravité de la situation socioéconomique et les pressions du FMI mettent la Tunisie dans une position intenable à terme. Evaporées les promesses du sommet du G8 de Deauville de mai 2011 promettant 20 milliards de dollars à répartir entre la Tunisie et l'Egypte en appui aux réformes. Aujourd'hui, le pays, confronté à une économie plombée par une dette extérieure de 30,7 milliards de dollars et un service de la dette (loyer de la dette) de 3 milliards de dollars, est sommé de passer à la caisse. Avec donc, une croissance au ralenti, un tourisme en berne, un chômage élevé, une inflation en hausse, une économie informelle en expansion (30% du PIB), des tensions sociales de tous les instants, autant dire que la marmite sociale bouillonne à plein régime et peut à tout moment exploser.

H. Z.

LOUANT L'AMÉLIORATION «NOTABLE» DES CONDITIONS D'INCARCÉRATION

Me Ksentini regrette les «dernières mesures» de la chancellerie

Me Farouk Ksentini regrette les dernières mesures prises par l'administration pénitentiaire, non sans omettre de louer les efforts titanesques fournis pour l'amélioration des conditions de détention qui, selon lui, frôlent les normes et les standards internationaux.

Photo : Newpress.

Me Farouk Ksentini.

Mohamed Kebci- Alger (Le Soir) - Le président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH) a exprimé, hier mercredi, en marge d'un atelier sur les réformes pénitentiaires selon les normes internationales des droits de l'Homme, tenu à l'hôtel Hilton, à Alger son «étonnement» quant à certaines des dernières mesures, «certainement de la chancellerie», selon lui, portant, notamment, sur la visite de l'avocat à son client détenu qui ne se fait plus les vendredis et le samedis, mais au cours de la semaine, celle des parents aux détenus désormais bimensuelle alors qu'elle était hebdomadaire ou encore la suppression du fameux couffin. Des mesures qui, a-t-il estimé, «entachent quelque peu» les efforts titanesques que les pouvoirs publics ne cessent de fournir ces derniers temps pour rendre «plus humain et aux normes et standards internationaux» le séjour des détenus dans les pénitenciers du pays. Et d'interpeller la tutelle à l'effet de «surseoir» à ces mesures à plus forte raison que les anciennes dispositions ne présentaient aucune contrainte de quelque ordre qu'il soit», les avocats et les détenus trouvant même leur compte.

Cet atelier qui fait partie d'une série de manifestations du genre tenues déjà à travers nombre de wilayas du pays a été l'occasion pour Taghreed Jaber, la responsable régionale de l'Organisation internationale de la réforme pénale, coorganisatrice de l'événement, de prendre acte de «l'amélioration notable des conditions de détention dans les prisons algériennes qui sont en accord avec les normes internationales des droits de l'Homme».

Pour sa part, le directeur général de l'administration pénitentiaire et de réinsertion a fait remarquer que les droits de l'Homme ont de tout temps été une «constante de l'Algérie indépendante et de la Révolution de novembre 1954» que la loi portant organisation pénitentiaire de février 1972 et le code d'organisation pénitentiaire et de réinsertion sociale des détenus de 2005 ont consacrés.

Un code qui reprend les règles minimales pour le traitement des détenus adoptées en 1957 et révisées en 2015 comme règles Nelson Mandela, considérées par les Etats comme la principale source de normes relatives au traitement en détention, et sont le cadre-clé utilisé par les mécanismes de surveillance et d'inspection pour évaluer le traitement des prisonniers. Entre autres de ces règles, le respect dû à la dignité, à l'intégrité physique et à la valeur inhérente aux détenus en tant qu'êtres humains, les services médicaux et les soins de santé, …

Et à Mokhtar Felioune d'étaler tous les bienfaits de la politique de réformes engagée dans ce sens, faisant état d'une hausse annuelle des budgets affectés à cet égard pour un bon séjour carcéral des condamnés en termes de prise en charge sur tous les plans ; hébergement, restauration, soins, détente, scolarisation et formation en vue d'une meilleure réinsertion sociale des détenus et un recouvrement de leur liberté. L'orateur n'a pas manqué, fort à propos, de mentionner que plus de 80% des détenus suivent leur scolarité ou une formation professionnelle, affirmant que 1 900 d'entre eux ont eu le bac, 4 200 l'examen du BEM et 30 000 autres obtenu un diplôme dans une filière de la formation professionnelle.

Des conditions certes pas encore au summum mais qui seront davantage améliorées avec la réception prochaine d'une dizaine de nouvelles maisons d'arrêt sur les 81 en projet dont certaines déjà réceptionnées et qui sont aux normes internationales en matière de conditions de détention.

M. K.

EXIGEANT LE RETRAIT DU NOUVEAU CODE ÉLECTORAL

Le PST participera aux prochaines élections législatives

Le nouveau code électoral qu'il qualifie pourtant d'«anti-démocratique» et dont il revendique le retrait de même que la levée de toutes les entraves à l'exercice des libertés démocratiques» ne dissuade pas pour autant le PST à renoncer à prendre part aux prochaines élections législatives.

Bien au contraire, dans un communiqué de sa direction nationale rendu public, le parti annonce son intention d'être de cette échéance électorale par souci de «ne déserter aucun terrain de lutte» pour laquelle il soutient «se mobiliser».

Ceci quoiqu'il estime que la nouvelle loi électorale, exigeant des partis politiques le seuil minimal de 4% aux élections de 2012, sous peine d'être soumis aux mêmes conditions exigées des listes indépendantes, est une «entrave supplémentaire pour le libre exercice des droits politiques en Algérie et réduit davantage le champ des libertés démocratiques, déjà muselées depuis plusieurs années». Mais pas que cela puisque, ajoute le PST, «la référence faite par cette loi aux élections de 2012 qui ont été les «plus entachées par la fraude, le clientélisme et la corruption, renseigne sur l'équité des élections prochaines et rajoute au discrédit des institutions largement entamé».

Cela dit, le parti dit «examiner la possibilité d'être dans cette bataille des législatives sans, toutefois, nourrir la moindre illusion au sujet de la régularité des élections prochaines, qui se dérouleront dans un contexte de musellement des libertés démocratiques et de démobilisation des masses populaires».

Et de compter sur «les militants de la classe ouvrière, la jeunesse en lutte pour l'emploi, les femmes en lutte pour leur émancipation, les partenaires et organisations politiques proches, pour «œuvrer à rendre possible une convergence démocratique, antilibérale et anti-impérialiste».

M. K.